



**MINISTÈRE
CHARGÉ
DE L'AUTONOMIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Vendredi 12 mars 2021

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Brigitte BOURGUIGNON

Ministre déléguée auprès du ministre des Solidarités et de la Santé,
chargée de l'Autonomie

EHPAD : les recommandations pour un retour progressif à la vie sociale

La campagne vaccinale en EHPAD est une belle réussite qui permet, grâce à la protection qu'elle offre aux résidents, d'alléger les contraintes de la vie quotidienne dans ces établissements.

Ainsi, à l'issue d'un travail collectif entre la ministre déléguée chargée de l'Autonomie, Brigitte BOURGUIGNON, et toutes les parties prenantes du secteur du Grand âge, les directeurs d'EHPAD et d'USLD disposent ce jour de recommandations leur permettant d'organiser un retour progressif à la vie sociale dans leurs établissements.

Cette première étape d'assouplissement est mise en œuvre à compter du samedi 13 mars 2021. Les mesures d'assouplissement proposées s'appuient sur l'avis du Haut Conseil de la santé publique. Le retour progressif à la normale doit néanmoins s'accompagner d'une vigilance renforcée dès l'apparition de symptômes évocateurs du virus, notamment chez les personnes non vaccinées.

Les nouvelles admissions ne peuvent être conditionnées au statut vaccinal de la personne. Des protections supplémentaires restent toutefois prévues pour les personnes non vaccinées.

La ministre estime que les résidents, quel que soit leur statut vaccinal et immunitaire, doivent retrouver les mêmes droits que le reste de la population, comme la possibilité de voir leurs proches, à l'extérieur ou à l'intérieur de l'établissement.

Les recommandations rappellent également l'enjeu éthique de la vaccination des personnels, comme Olivier VERAN, ministre des solidarités et de la santé, a souhaité le rappeler dans un courrier adressé aux professionnels de santé et du médico-social.

Chaque direction d'établissement doit élaborer ces mesures d'assouplissement, selon la situation épidémique locale et l'avancement de la campagne vaccinale, en lien avec l'ARS. La ministre Brigitte BOURGUIGNON rappelle que les résidents, les familles et les professionnels de l'établissement doivent

être aussi consultées pour assouplir les mesures dans les meilleures conditions. Les mesures devront être élaborées avec le concours de tous les acteurs afin de créer un consensus.

« Nous souhaitons construire le chemin des retrouvailles pour les résidents d'EHPAD et d'USLD. Il faut que les résidents puissent revoir leurs proches à l'extérieur. Ils ont été trop longtemps coupés de leur famille. Ce chemin des retrouvailles s'ouvre devant nous, mais il doit être soigneusement balisé et progressif, au cas par cas, pour en assurer la réussite. »

Les actions d'assouplissement doivent être en revanche remises en cause dès la présence d'un cas confirmé au sein de l'établissement. Compte tenu de la situation épidémique nationale, les mesures sanitaires doivent être maintenues : gestes barrières, isolement des cas contacts pendant 7 jours, isolement des cas confirmés pendant 10 jours, dépistage régulier des résidents et des professionnels.

En transmettant ces recommandations, Brigitte BOURGUIGNON a remercié toutes les parties prenantes pour leurs contributions et engagement. Elle a encouragé les directeurs d'EHPAD et d'USLD à tout mettre en œuvre pour que chaque résident puisse retrouver une vie sociale et personnelle.

Contact presse :

**Ministère chargé de l'Autonomie
Cabinet de Brigitte BOURGUIGNON**

Tél : 01 40 56 63 74

Mél : sec.presse.autonomie@sante.gouv.fr

14, avenue Duquesne
75350 Paris SP 07

Conformément à la loi informatique et libertés du 06/01/1978 (art.27) et au Règlement Général sur la Protection des Données (Règlement UE 2016/679) ou « RGPD », vous disposez d'un droit d'accès et de rectification des données vous concernant. Vous pouvez exercer vos droits en adressant un e-mail à l'adresse DDC-RGPD-CAB@ddc.social.gouv.fr